

J'essaie de signaler au député de Hamilton-Ouest qu'en examinant l'opportunité de retrancher cet article du bill, il a peut-être omis de tenir compte de la situation qui règne dans la réalité et dans la pratique, au milieu de certains secteurs des effectifs du travail. A l'heure actuelle, la demande pour les produits de la pâte et du papier sur les marchés mondiaux est plutôt faible. Une des usines de ma circonscription annonce qu'elle fermera pour cinq ou six semaines. Je verrais cet article s'appliquer aux travailleurs de cette usine. Il est possible que ces travailleurs trouvent des possibilités d'emploi à une autre usine de pâte qui ne ferme pas ses portes, en moins de deux semaines, après deux semaines et un jour ou après trois semaines de chômage. Mais de telles ouvertures dans l'industrie ou à d'autres usines de la région seront rares et distantes les unes des autres.

A mon avis, le député de Winnipeg-Nord-Centre a bien raison de dire que si, dans de semblables circonstances, ces travailleurs ont l'occasion de trouver un emploi dans une autre usine où leur emploi pourrait être plus régulier que dans la précédente, ils l'accepteront. Ils ne resteront pas sans emploi pendant une autre semaine, lors d'un changement d'emploi, simplement pour retirer ce qui représente simplement une partie de leur revenu normal, c'est-à-dire pour percevoir des prestations d'assurance-chômage pour 3, 4 ou 5 jours supplémentaires.

J'espère donc que le député d'Hamilton-Ouest va revenir sur sa décision au sujet de l'amendement. Cela va à l'encontre de l'idée générale que je me fais de la valeur fondamentale d'un programme d'assurance-chômage.

M. Charles H. Thomas (Moncton): Monsieur l'Orateur, au cours de ce débat on a accusé plus d'une fois notre parti d'illogisme et d'inconséquence. Sans l'admettre, je dois dire qu'il est bien difficile d'être logique au cours d'un débat où les députés à notre gauche tentent de justifier toutes les attitudes et font flèche de tout bois pour essayer de les défendre. Cet article en est un bon exemple.

On nous a dit au cours des séances du comité que ce paiement anticipé de trois semaines vise à encourager les gens à retourner au travail. Mais je me suis douté dès le début que la vraie raison en était qu'aux yeux du ministère, c'est la meilleure façon de s'en tirer. On risque moins de frais administratifs en payant des prestations de trois semaines à ces gens qu'en essayant de les faire retourner au travail.

Il m'a suffi d'entendre les membres du Nouveau parti démocratique ce soir pour voir mes soupçons confirmés. De l'avis des deux orateurs qui m'ont précédé, une fois que ces gens ont dépassé la période de deux semaines, ils seront probablement en chômage pendant cinq semaines au moins. Autrement dit, on admet qu'il est difficile de leur trouver du travail et qu'il est donc plus facile de leur verser des prestations de trois semaines pour ne pas avoir à s'en occuper.

L'orateur précédent a parlé de la situation dans sa circonscription où il est difficile de remettre ces gens au travail. Ce qu'il a dit de fait, c'est que nous devrions leur verser des prestations de trois semaines pour pouvoir être

tranquilles quelque temps. Je le répète, pour moi c'est la véritable raison d'être de cette disposition. Les fonctionnaires du ministère ont sûrement dû signaler que cette méthode coûterait moins cher en frais administratifs. De cette façon, le ministère ne devra s'occuper de ces gens qu'une fois ou peut-être deux si le versement est divisé en deux comme on l'a suggéré.

Pendant tout ce débat on nous a accusés de manquer de logique. J'ai déjà dit cet après-midi que tout ce que ce bill contient est illogique, incohérent. On nous dit que ces dispositions visent à encourager les gens à reprendre le travail mais, en ce qui me concerne, personne n'a encore justifié cette allégation. Quel encouragement y a-t-il pour un individu à retourner au travail si on lui verse des allocations pendant trois semaines après deux semaines de chômage?

M. Barnett: Le député me permettrait-il une question?

M. Thomas (Moncton): Certainement.

M. Barnett: J'ignore si le député a écouté ma description d'une mise à pied dans l'industrie du papier, mais ne conviendrait-il pas avec moi que si un employé reçoit un chèque de trois semaines d'allocations et qu'il sait qu'un autre emploi plus stable que son emploi actuel s'offre dans une autre usine située à 100 ou 150 milles, il est fort probable qu'il le prendra avec sa paie de trois semaines dans sa poche plutôt que d'attendre chez lui l'arrivée du prochain chèque?

M. Thomas (Moncton): Cela peut se produire. D'un autre côté, un employé qui s'est installé dans une collectivité peut estimer qu'une allocation de trois semaines n'est pas suffisante pour l'inciter à accepter un autre emploi à 150 milles de là. Mais il s'agit d'un cas particulier et je ne parle pas de cas particuliers. Il est possible que certains agissent ainsi, mais je pense que la raison principale de cet article est que, d'après le ministère, il coûte moins cher d'agir ainsi. C'est là où nos amis de gauche se contredisent. Loin d'être un encouragement pour un employé à retrouver du travail, cette allocation de trois semaines l'incite à rester chez lui.

Ce qui m'inquiète également est le cauchemar administratif que provoquera ce bill. J'ai questionné les fonctionnaires à ce sujet au comité. Ils m'ont répondu que la seule façon pour un employé d'avoir droit à son allocation anticipée de trois semaines était de présenter un certificat de son employeur établissant que sa mise à pied devait durer plus de cinq semaines. Ils m'ont dit que j'avais raison et que dans ce cas l'intéressé aurait droit au paiement anticipé de trois semaines.

Par ailleurs, si un employeur est vraiment honnête, ignore combien de temps l'employé sera au chômage et pense qu'il ne le sera peut-être que pendant trois ou quatre semaines, après la deuxième semaine, le chômeur n'ayant pas de certificat indiquant qu'il sera sans travail pendant plus de cinq semaines, tout ce qu'il pourrait recevoir de la Caisse est le paiement anticipé d'une semaine. Il lui serait impossible d'obtenir l'allocation complète de trois semaines.